

Séances spéciales du 21 décembre 2021



Voici un résumé de certaines décisions prises par le conseil municipal lors de ces séances spéciales. Vous pouvez consulter les procès-verbaux en tout temps sur le site Web municipal au <https://sflc.ca/proces-verbaux-et-ordre-du-jour/>

Une directive de dernière minute du gouvernement a obligé le conseil à tenir ses séances du 21 décembre sans la présence du public. Celles-ci ont toutefois été enregistrées via la plateforme ZOOM et sont disponibles ici: <https://sflc.ca/seances-du-conseil/>

ADOPTION DU BUDGET 2022

Dans une première séance spéciale portant exclusivement sur ce sujet, le conseil municipal a procédé à l'adoption du budget 2022 de même qu'au programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024.

Tous les documents pertinents sont disponibles sur le site Internet municipal, dans la section BUDGET MUNICIPAL.

SECONDE SÉANCE SPÉCIALE DU 21 DÉCEMBRE

AUTORISATION ET FINANCEMENT DE DIVERS PROJETS

Le conseil a décrété plusieurs achats ou projets non récurrents qui seront financés à même des surplus ou fonds réservés, pour un total de 246 082 \$. On y retrouve entre autres la création d'un fonds réservé aux futures élections de 30 000\$, l'achat et la location d'équipements d'entretien ménager pour 15 000\$, l'acquisition d'une camionnette au coût estimé de 45 000\$ et divers équipements pour les systèmes d'aqueduc et d'égout totalisant 19 850 \$.

RÈGLEMENT DE TAXATION 2022

Un avis de motion a été donné et un projet de règlement établissant les taux de taxation pour l'année 2022 a été déposé. Ce règlement fera l'objet d'une adoption finale lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2022.

RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

Un nouveau règlement sur le contrôle des animaux a été adopté et son application a été confiée à la SPCA Laurentides-Lanaudière.

Ce règlement englobe l'ensemble des dispositions relatives aux chiens et chats applicables sur notre territoire. Vous pouvez consulter le site Internet de la SPCA pour connaître les nouvelles modalités et faire l'enregistrement et l'acquisition de licences pour vos animaux dès maintenant.



URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le conseil a autorisé la conclusion d'une entente avec Excavation R.B. Gauthier afin que l'entente conclue en 2015 relative à l'exploitation de la carrière s'applique à l'agrandissement récemment autorisé par le MDDELCC.

La dernière étape d'approbation du projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'aménagement d'un service de pension pour chiens au 2378 route 117 a été complétée par l'adoption d'une résolution finale. Ne reste plus qu'à recevoir l'aval de la MRC pour ce projet, ce qui n'est qu'une formalité.

Quant au PPCMOI pour le projet d'aménagement d'un café dans la gare située au 420 rue de la Gare, le conseil municipal a reporté ce dossier suite à la réception de plusieurs demandes d'approbation référendaire.

NOUVEAUX ODONYMES

Trois nouveaux odonymes ont été approuvés par le conseil municipal pour des futures rues à être construites, soit : la rue du Havre, la rue des Conifères et la rue du Crépuscule.

NOMINATIONS

Madame Carol Oster, conseillère du district 6, a été nommée à titre de membre externe pour siéger au conseil d'administration du Domaine Bellevue pour une période de deux ans.

Elle a également été nommée pour représenter la Bibliothèque du Lac auprès du CRSBPL (Biblio-Laurentides).

DÉMISSION

Le conseil municipal a pris acte de la démission de Monsieur Richer Dumoulin de son poste de contremaître. Celui-ci quittera ses fonctions le 14 janvier 2022.